**Autobus G. Ashby Inc.**

**Novembre** **2023**

**POLITIQUE DE L’ENTREPRISE : ENCADREMENT ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**



# ENGAGEMENT DE L’ORGANISATION

La présente politique a pour objectif d’affirmer l’engagement de Autobus G. Ashby Inc. de protéger l’ensemble des renseignements personnels (ci-après le ou les « RP ») qui lui sont confiés conformément à Loi[[1]](#footnote-1) et suivant des moyens raisonnables eût égard à ses activités.

Autobus G. Ashby Inc. est donc consciente qu’elle doit prendre des mesures de sécurité propres à assurer la protection des RP collectés, utilisés, communiqués, conservés ou détruits et qui sont raisonnables compte tenu, notamment, de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support.

Ainsi, par la présente politique Autobus G. Ashby Inc. souhaite établir de règles de gouvernance, d’administration et de gestion, claires et respectueuses de la confidentialité que requiert le traitement de ces informations.

Pour ce faire, la direction de Autobus G. Ashby Inc. et les employés de celle-ci doivent être au fait de leurs obligations en la matière et des actions qui doivent être posées afin de les respecter. Il s’agit de l’objectif principal de la présente.

# PORTÉE ET ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

La présente politique s’applique à l’ensemble du personnel de Autobus G. Ashby Inc., et ce, à tous les niveaux hiérarchiques. De ce fait, elle s’étend à toutes les sphères d’activités de Autobus G. Ashby Inc., dont il sera plus précisément question subséquemment. Bien évidemment, la présente trouve son application lorsque le personnel traite des RP dans le cadre de ses fonctions.

# DÉFINITIONS

Conformément à la Loi, applicable est un **renseignement personnel (RP)**, tout renseignement qui concerne une personne physique et permet directement ou indirectement de l’identifier.

**ATTENTION :** En vertu de la Loi, les obligations en lien avec la collecte des RP ainsi que du caractère confidentiel de ceux-ci, ne s’appliquent **pas** aux renseignements personnels qui concernent l’exercice, par la personne concernée, d’une fonction au sein d’une entreprise, telle que son nom, son titre et sa fonction, de même que l’adresse, l’adresse de courriel électronique et le numéro de téléphone de son lieu de **travail**.

Une **personne physique** désigne la personne humaine prise comme sujet de droit par opposition à la personne morale (ex. : entreprise incorporée)[[2]](#footnote-2).

La présente politique s’applique aux renseignements personnels détenus par Autobus G. Ashby Inc. quel que soit la nature de leur **support** sous laquelle ils sont accessibles : écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

Le **Responsable des renseignements personnels (RP)** est le plus haut dirigeant(e) de Autobus G. Ashby Inc. qui veille à assurer le respect de la Loi applicable. En date de la rédaction des présentes, il s’agit de :

Mme Virginie Ashby (PDG)

819-838-5468 Poste 100

v.ashby@autobusgashby.ca

Pour l’application de la présente, on entend par « **incident de confidentialité** » l’une ou l’autre des situations suivantes :

1° l’accès non autorisé par la Loi à un RP;

2° l’utilisation non autorisée par la Loi d’un RP;

3° la communication non autorisée par la Loi d’un RP;

4° la perte d’un renseignement personnel ou tout autre atteinte à la protection d’un tel renseignement.

**L’anonymisation** des RP permet à une entreprise, au lieu de les détruire, d’anonymiser les RP pour les utiliser, mais uniquement à des fins sérieuses et légitimes.

Une **Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée** est, sommairement, une démarche préventive visant à mieux protéger les RP et à mieux respecter la vie privée des personnes physiques. Elle consiste à considérer tous les facteurs qui auront un impact positif ou négatif pour le respect de la vie privée des personnes concernées. Un guide à cet effet existe et sera utilisé par le responsable de la protection des RP au besoin[[3]](#footnote-3).

La **désindexation** désigne le processus par lequel les personnes concernées pourront demander à Autobus G. Ashby Inc. de cesser de diffuser leurs RP ou de désindexer tout hyperlien rattaché à leur nom donnant accès à des renseignements **si** cette diffusion leur cause préjudice ou contrevient à la Loi ou à une ordonnance judiciaire

Pour la fin des présentes, une demande de **processus de deuil** désigne la possibilité pour Autobus G. Ashby Inc. de communiquer un RP concernant une personne décédée à son conjoint ou à l’un de ses proches parents si ce renseignement est susceptible d’aider cette personne dans son processus de deuil, à moins que la personne décédée n’ait consigné par écrit son refus d’accorder ce droit d’accès.

Une **décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé** des RP est celle qui a été prise sans aucune intervention humaine. Par exemple, un algorithme. Cela signifie qu’aucune personne physique n’a exercé un contrôle important dans la décision.

# PORTRAIT DES ACTIVITÉS DE AUTOBUS G. ASHBY INC.

Il a été déterminé que des RP sont recueillis par Autobus G. Ashby Inc. dans les dossiers suivants :

Dossier d’employée

* Pertinences des PR : Embauche, assurance collective, donnée pour la paye, accessibilité, CNESST

Fichier sur serveur sécurisé

* Pertinences des RP: Accessibilité aux l’employée, client et fournisseur (coordonnée et communication)

Logiciel Web (paye, comptabilité, répartition et location de véhicules);

* Logiciel Paye

 Pertinences de RP : Paye des salariés

* Logiciel de comptabilité

Pertinences des RP : Communication et transactions avec clients et fournisseurs

* Logiciel de répartition

Pertinences des RP : Transfert des données à la paye

* Logiciel de location de véhicules

Pertinences des RP : communication avec le client, Transfert des données à la paye, communication avec le conducteur.

Dispositif de Consignation électronique

* Pertinences des RP : Géolocalisation du véhicule

Ces renseignements personnels son accessible au personnel de bureau seulement.

# DROITS ET OBLIGATIONS DE AUTOBUS G. ASHBY INC.

Toute personne qui exploite une entreprise est responsable de la protection des RP qu’elle détient.

Pour ce faire Autobus G. Ashby Inc. doit principalement :

* Contrôler l’accès au RP.
* Détenir les RP dans un espace sécurisé et inaccessible aux personnes non autorisées.
* Ne pas divulguer, publier ou transmettre de toute autre façon les RP détenues.
* Utilisé les RP d’un individue avec son consentent et au besoin seulement.
* Détruire tout RP de manière sécuritaire ou l’anonymiser, sous réserve d’un délai de conservation prévu par la Loi.

# RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DE Autobus G. Ashby Inc.

## **Personne détenant la plus haute autorité**

##

Virgine Ahby

## **Tous les membres du personnel, sans distinction**

Virginie Ashby, Emmanuelle Giroux et Lise Sirois

# CONSENTEMENT LORS DE LA CUEILLETTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Autobus G. Ashby Inc. recueille, conformément à la loi le consentement des personnes visées par la collecte de RP qui s’avèrent nécessaires dans le cadre de ses activités.

# **ANNEXE A**

Loi sur la protection des renseignements personnels[[4]](#footnote-4)

dans le secteur privé

Objet du dossier

Date :

Nom de la personne visée par la collecte de renseignements :

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 8 et 8.1 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, la présente est pour vous aviser que nous constituons un dossier à votre sujet pour les fins suivantes : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En effet *Autobus G. Ashby Inc.* a un intérêt sérieux et légitime visant la présente collecte de renseignements personnels. Celle-ci servira strictement aux fins liées à l’objet du dossier précité.

La collecte de renseignements personnels se fera par : *Virginie Ashby*

Celle-ci se fera par le moyen de communication suivant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Verbalement en personne? Par téléphone? Par courriel? En ligne? Papier/poste? etc.)*

Il est entendu que la collecte de renseignements personnels et renseignement personnel sensible nécessaire à l'objet du présent dossier se fera auprès de vous-même ou auprès d'un tiers, le tout avec votre consentement.

Il est entendu que *Autobus G. Ashby inc.* ne pourra communiquer ces renseignements à des tiers ni les utiliser à des fins non pertinentes eu égard à l’objet du dossier, et ce, à moins que vous y consentiez spécifiquement ou que la Loi précitée ne le permette.

Pour les fins des présentes, sachez que les renseignements recueillis seront partagés avec les tiers suivants :

*Lise Sirois et Emmanuelle Giroux*

La collecte de renseignements personnels se fera avec l’aide d’une technologie comprenant des fonctions permettant de vous identifier, de vous localiser ou d’effectuer un profilage[[5]](#footnote-5) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*EX. : instruments de géolocalisation, DCE, etc.*

Ce dossier, qui comprend des renseignements personnels vous concernant, sera conçu et détenu par *Virginie Ashby* et sera conservé de manière confidentielle au 2676 ch. Caron, Barnston Ouest, J0B 1C0

. Finalement, soyez informé qu’à tout moment, vous pouvez adresser une demande écrite d’accès à votre dossier et, s'il y a lieu, demander des rectifications pour tout renseignement qui y apparaît, le tout, conformément à la Loi précitée. Nous donnerons suite à votre demande dans les 30 jours de la réception de celle-ci. Nous avons des formulaires disponibles à ces fins.

Dans le même ordre d’idées, sachez que vous êtes en droit, à tout moment, de retirer votre consentement à la communication ou à l’utilisation de renseignements personnels. Nous avons des formulaires disponibles à cette fin.

Sachez qu’en tout temps et au besoin, des recours légaux s’offrent à vous en vertu de la Loi en pareille matière. Pour tous les détails, nous vous référons aux articles 41.1 et suivants de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé[[6]](#footnote-6)*.

*Autobus G. Ashby Inc.* veille à la protection de tous les renseignements personnels qu’elle détient. Pour toute question, demande ou information, n’hésitez jamais à contacter notre *Responsable de la protection des renseignements personnels* : Virginie Ashby 819-838-5468 Poste 100, v.ashby@autobusgashby.ca

Signature du représentant de *Autobus G. Ashby Inc.*

Je, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*,* confirme avoir lu et compris le présent document et consens à la cueillette des renseignements personnels et la cueillette de renseignements personnels sensible telle que décrite aux présentes et à ses fins uniquement.

Signature

Date :

# CYCLE DE VIE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

# **ANNEXE B**

**CYCLE DE VIE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS Autobus G. Ashby Inc.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| SECTEURS D’ACTIVITÉS  | GESTIONNAIRE/ RESPONSABLE IMMÉDIAT | NATURE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLIS ET SUPPORT | ÉCHÉANCES DE CONSERVATION/DESTRUCTION |
| Transport scolaire | **Virginie Ashby** | **Nom, Prénom, Adresse personnelle, Numéro de téléphone personnel, information médicale, Renseignement scolaire** | **2 ans**  |
| Transport nolisé | **Emmanuelle Giroux** | **Nom, Prénom, Numéro de téléphone personnel, adresse courriel personnelle** | **2 ans**  |
| RH | **Virginie Ashby**  | **Nom, Prénom, Adresse personnelle, Numéro de téléphone personnel, adresse courriel, NAS, Numéro de permis de conduire, Numéro d’assurance maladie, Date de naissance, Salaire, Fonction, information bancaire, renseignements médicaux, éducation, antécédents judiciaires**  | **2 ans après le départ**  |

# TRAITEMENT DES DEMANDES, PLAINTES ET SIGNALEMENTS

Toute demande, plainte ou signalement en matière de RP doit être transmis à Virginie Ashby, et ce, **par écrit.** Les coordonnées du responsable se retrouvent à la section **Définitions** de la présente.

Le Responsable des RP donnera suite aux demandes, plaintes, mésententes et signalements conformément à la Loi.

**ATTENTION** : Ceci inclut toute demande, plainte, signalement ou mésentente en lien avec les RP des employés (ressources humaines) recueillis et détenus par Autobus G. Ashby Inc.

Sachez également qu’en tout temps et au besoin, des recours légaux s’offrent à vous en vertu de la Loi en cas, notamment, de mésentente. Pour tous les détails, nous vous référons aux articles 41.1 et suivants de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé[[7]](#footnote-7)*.

# ATTENTES ENVERS LE PERSONNEL

Considérant les activités de Autobus G. Ashby Inc. ainsi que des RP qu’elle peut détenir dans le cadre de celles-ci, la vigilance, la rigueur et la collaboration du personnel est indispensable.

Autobus G. Ashby Inc. s’attend à ce que le personnel respecte la présente politique et ses mises à jour, tel que détaillé dans celle-ci, voir notamment la **Section 6**.

Autobus G. Ashby Inc. s’attend également à ce que son personnel fasse un usage adéquat, non abusif, ni déraisonnable des RP auxquels il a accès. Ceci comprend notamment tout geste pouvant porter préjudice aux personnes visées par la collecte des renseignements personnels ou Autobus G. Ashby Inc.

Autobus G. Ashby Inc. s’attend à ce que son personnel ne soit pas l’instigateur d’incidents de confidentialité.

Les RP recueillis et détenus par Autobus G. Ashby Inc. sont considérés comme confidentiels et faisant partie de la vie privée des individus qui acquiescent à divulgation. Ainsi, ils devront être traités comme tels. Toute dérogation à la présente politique pourrait entrainer, suivant une enquête, des mesures disciplinaires.

#

# **ANNEXE C**

POLITIQUE DE L’ENTREPRISE : ENCADREMENT ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Autobus G. Ashby Inc.

Je \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ atteste avoir reçu copie de la *Politique de l’entreprise : encadrement et pratiques en matière de protection des renseignements personnels* de Autobus G. Ashby Inc. et avoir pris connaissance de ce document.

J’atteste que ladite politique m’a été expliquée, au besoin, et que je comprends l’importance des renseignements personnels recueillis et traités par Autobus G. Ashby Inc. et les conséquences liées aux incidents de confidentialité.

Je m’engage à respecter la présente politique et d’adopter un comportement favorisant la protection des renseignements personnels avec lesquels je travaille.

Signé à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20

**Signature de l’Employé: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Nom en lettres moulées :** **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. [Projet de loi numéro 64 - sanctionné (2021, chapitre 25) (gouv.qc.ca)](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2021/2021C25F.PDF), ci-après la « Loi » [↑](#footnote-ref-1)
2. [personne physique | GDT (gouv.qc.ca)](https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/2077906/personne-physique) [↑](#footnote-ref-2)
3. [Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée | Commission d'accès à l'information du Québec (gouv.qc.ca)](https://www.cai.gouv.qc.ca/espace-evolutif-modernisation-lois/thematiques/evaluation-facteurs-relatifs-vie-privee/) [↑](#footnote-ref-3)
4. Est un renseignement personnel, tout renseignement qui concerne une personne physique et permet, directement ou indirectement, de l’identifier.

 Un renseignement personnel est considéré comme sensible lorsque de par sa nature notamment médicale, biométrique ou autrement intime ou en raison du contexte de son utilisation ou de sa communication, il suscite un haut degré d’attente raisonnable en matière de vie privée [↑](#footnote-ref-4)
5. Le profilage s’entend de la collecte et de l’utilisation de renseignements personnels afin d’analyse du rendement de travail, de la situation économique, de la santé, des préférences personnelles, des intérêts ou des comportements d’une personne. [↑](#footnote-ref-5)
6. [p-39.1 - Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (gouv.qc.ca)](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/p-39.1#:~:text=Nul%20ne%20peut%20communiquer%20%C3%A0,17%2C%20a.) [↑](#footnote-ref-6)
7. [p-39.1 - Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (gouv.qc.ca)](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/p-39.1#:~:text=Nul%20ne%20peut%20communiquer%20%C3%A0,17%2C%20a.) [↑](#footnote-ref-7)